



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Trouble déficitaire de l'attention (TDAH)

Question écrite n° 3965

### Texte de la question

Mme Valérie Rossi attire l'attention de M. le ministre auprès de la ministre du travail, de la santé, de la solidarité et des familles, chargé de la santé et de l'accès aux soins, sur sur la situation préoccupante liée à la prise en charge du trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH) chez les enfants en France. Ce trouble, bien que diagnostiqué sur la base de symptômes comportementaux, sans test biologique spécifique, a vu une augmentation significative des prescriptions de médicaments, en particulier le méthylphénidate (MPH), dans les dernières années. Cette tendance soulève plusieurs interrogations sur la médicalisation excessive des comportements des jeunes, notamment chez les enfants les plus jeunes de leur classe et issus de milieux sociaux défavorisés. Entre 2010 et 2019, le nombre d'enfants traités par le méthylphénidate a doublé, avec une prolongation des durées de prescription, souvent sans suivi médical adéquat. Par ailleurs, des co-prescriptions de médicaments psychotropes ont été observées, exposant les enfants à des risques pour leur santé. Bien que des approches psychothérapeutiques, éducatives et sociales soient recommandées en priorité, les prescriptions médicamenteuses semblent prendre de plus en plus de place. Face à cette situation, Mme la députée souhaite savoir quelles mesures sont envisagées pour réguler de manière plus stricte la prescription du méthylphénidate et encourager des approches thérapeutiques alternatives qui privilégient l'accompagnement éducatif et psychothérapeutique des enfants. De plus, quelles actions seront mises en place pour assurer un meilleur respect des conditions de prescription, notamment en matière de suivi médical et de prévention des dérives ? Face à cette situation, Mme la députée souhaiterait connaître les mesures envisagées pour encadrer de manière plus stricte la prescription du méthylphénidate et promouvoir des approches thérapeutiques alternatives, axées sur l'accompagnement éducatif et psychothérapeutique des enfants. Par ailleurs, elle souhaiterait savoir quelles actions seront mises en oeuvre pour garantir le respect des conditions de prescription, en particulier en ce qui concerne le suivi médical et la prévention des dérives.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Valérie Rossi](#)

**Circonscription :** Hautes-Alpes (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialistes et apparentés

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 3965

**Rubrique :** Maladies

**Ministère interrogé :** [Santé et accès aux soins](#)

**Ministère attributaire :** [Autonomie et handicap](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [11 février 2025](#), page 700